

GRANCY-INFO JANVIER 2014



VOTATIONS FEDERALES DU 9 FEVRIER 2014

L'assemblée de commune de Grancy est convoquée le dimanche **9 février 2014** pour se prononcer sur :

Votations fédérales : 3 objets

Ouverture du bureau de vote

Dimanche 9 février 2014 de 10h00 à 11h00 à la salle villageoise.



CONSEIL GENERAL

La prochaine assemblée extraordinaire du Conseil général aura lieu le **lundi 17 février 2014** à 20h00 à la salle villageoise de Grancy. Les citoyens et citoyennes qui désirent être membres du Conseil général voudront bien s'annoncer au Bureau quelques minutes avant l'assemblée.



CARTES JOURNALIERES CFF RAPPEL

Conjointement avec les communes de Cossonay, La Chaux, Cottens, Dizy, Gollion, Vullierens et Senarclens, la Municipalité de Grancy a acquis 4 abonnements CFF pour l'année 2014, comprenant 4 tickets chaque jour, **d'une valeur de frs 40.-** par titre de transport. Le secrétariat de la commune de Cossonay est chargé de procéder à la vente de ces cartes. La réservation est conseillée et s'effectue par téléphone au 021 863 22 00 ou sur le site internet www.cossonay.ch. Elle doit être confirmée par l'achat dans les 3 jours ouvrables qui suivent. Au-delà la réservation est annulée. Le paiement se fait lors du retrait de la ou des cartes.

Voir au verso



RECENSEMENT DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont informés qu'ils sont tenus d'annoncer à l'administration communale ☎021 861 14 80 ou e-mail admin@grancy.ch jusqu'au **mercredi 19 mars 2014** :

- ❖ les chiens achetés ou reçus en 2013
- ❖ les chiens nés en 2013 et restés en leur possession
- ❖ les chiens morts, vendus ou donnés en 2013
- ❖ les chiens qui n'auraient pas encore été annoncés.

Les chiens déjà inscrits en 2013 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office ; il n'est donc pas nécessaire de les inscrire à nouveau.

Il est rappelé, en outre, qu'il **est obligatoire de munir tous les chiens d'une puce électronique** et qu'il est interdit de les laisser rôder.

La secrétaire mple